



SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 42
(15^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
21 avril 2026

Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Absent excusé : Vincent ROUQUIÉ.

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Compte financier unique – Budget principal de la Commune – Exercice 2025

Monsieur CUNY rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, notamment il supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion, désormais un seul document est produit au lieu de deux partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-14 ;

Vu les dispositions relatives au compte financier unique, se substituant au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu le compte financier unique 2025 présenté ;

Considérant que le compte financier unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant que, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant que Madame le Maire doit se retirer au moment du vote ;

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, Budget Principal de la Commune, le Conseil municipal, après avoir en délibéré, **à l'unanimité**,

- élit monsieur CUNY comme Président pour cette délibération ;
- approuve le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_42-DE
 Reçu le 05/05/2026
 Publié le 05/05/2026

Libellé	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	632 657,94	-	918 018,34
Réalisation de l'exercice :	3 993 998,00	4 382 952,00	1 289 571,94	1 614 609,49
Totaux :	3 993 998,00	5 015 609,94	1 289 571,94	2 532 627,83
Résultat de clôture par section :	-	1 021 611,94	-	1 243 055,89

Capacité de financement d'Investissement :	1 243 055,89 €
Restes à réaliser en dépenses d'Investissement :	547 725,32 €
Restes à réaliser en recettes d'Investissement :	447 004,48 €
Capacité de financement avec RAR :	1 142 334,89 €
Rappel excédent de fonctionnement :	1 021 611,94 €
Résultat de clôture *avec RAR :	2 163 946,99 €
Résultat de clôture *sans RAR :	2 264 667,83 €

– reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

RESTES À RÉALISER 2025 – DÉPENSES		
Compte / Opérations	LIBELLE DE L'OPÉRATION	Montant
c/2041512	Fonds de concours programme voirie 2025 rue Coste Caude – rue Robertie-rue Notre Dame	119 245,00 €
c/2041582	Armoires TE 46 EP église-av. Gambetta	54 049,98 €
c/20422	Participation financière au ravalement de la façade Monsieur Frère rue Notre Dame	2 264,40 €
c/2128	Pose de clôture et fourniture de portillon à la gare	11 552,40 €
c/21321	Réfaction d'un parquet logement cité Rocamadour	4 745,50 €
c/21351	Travaux divers de réhabilitation gendarmerie – local mairie – église –annexe pôle social	27 388,76 €
c/21352	Création de réseau Cité Rocamadour	820,90 €
c/2138	Création tunnel-serre espaces verts	7 628,21 €
c/2151	Travaux divers programme voirie 2025 : rues Coste Caude – Molière – Curie - Lamartine	24 444,00 €
c/2152	Création signalisation voirie place du four	2 383,20 €
c/21622	Mission maîtrise d'œuvre orgue église Saint Pierre	5 280,00 €
c/2188	Coffret défibrillateur – installation système vidéoprotection – réfrigérateur ancienne bibliothèque	54 795,54 €
OP. 9018	Construction hangar + achat de matériel : plaque vibrante chariot – tables pliantes ateliers c/21318+2158+21848	51 258,59 €
OP. 9028	AMO et MO réhabilitation dojo c/2313	29 621,26 €
OP.9110	MO CSPS réhabilitation pôle culturel c/21314	70 138,02 €
OP. 9176	Coffret défibrillateur – ordi portable - unité centrale hôtel de ville c/2188 + 21838	7 060,14 €
OP.9180	MO rénovation groupe scolaire Clément Brouqui C/2313+21318	1 543,20 €
OP.9182	MO réhabilitation Groupe Scolaire Clément Brouqui – c/2313	66 712,20 €
OP.9183	Mission de contrôle technique restaurant scolaire – c/2313	6 794,02 €
TOTAL		547 725,32 €

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_42-DE
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026

RESTES À RÉALISER 2025 – RECETTES		
Compte	LIBELLE DE L'OPERATION	Montant
c/1321	DETR/Fonds vert 2024 rénovation énergétique pôle culturel	109 776,00 €
c/1322	DETR Subvention travaux énergétique pôle culturel	12 279,00 €
c/1323	Subvention Energétique pôle culturel	92 587,00€
c/1323	Subvention dévégétalisation et sécurisation Moulin du Saut	24 889,48 €
c/13461	DETR 2025 rénovation groupe scolaire Clément Brouqui	207 473,00 €
TOTAL :		447 004,48 €

– **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Martine MICHAUX se retire avant le vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX

